



Fiche de Données de Sécurité Aquagum P/017

Fiche du 20/1/2016, révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Aquagum P/017

Index 67/548/EEC: Non applicable

Numéro REACH: Non applicable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Adhésif à pinceau

Adhésif à vaporiser

Usages déconseillés :

Toute autre utilisation que celle recommandée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

FRABO ADESIVI spa - via Garibaldi 76/78 - 20061 Carugate (MI).

Tel. +39 02 9253631 - Fax +39 02 9252357

Compagnie avec Systeme Qualité certifié UNI EN ISO 9001/2000

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

Paolo Cancelli (cancelli.laboratorio@frabo.it)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRABO ADESIVI spa - Tel. (+39) 02 9253631 (8h00 - 12h00 // 13h30 - 17h00)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Symboles:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Qualité speciale:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1): Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Uniquement usage industriel et professionnel

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun autre effet indésirable connu a l' époque.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 1% - < 3% alcool benzylique

REACH No.: 01-2119492630-38, Numéro Index: 603-057-00-5, CAS: 100-51-6, EC: 202-859-9



Fiche de Données de Sécurité

Aquagum P/017

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

>= 0.001% - < 0.01% mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Numéro Index: 613-167-00-5, CAS: 55965-84-9

3.2/1B Skin Corr. 1B H314
3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301
3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311
3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331

Le texte complet des phrases de risque "H", sont mentionné dans le paragraphe 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

N.A.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

N.A.

En cas d'ingestion :

N.A.

En cas d'inhalation :

N.A.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu actuellement.

Reportez-vous à chacune des substances, voir l'article 11.1 (Information sur les effets toxicologiques)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

En cas d'incendie, utiliser des extincteurs au CO₂ et/ou à poudre.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier. Il est déconseillé l'utilisation de jets d'eau pour éteindre un incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.



Fiche de Données de Sécurité

Aquagum P/017

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éviter d'emmagasiner le produit à températures inférieures aux 10°C et supérieures aux 30°C.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier. Voir aussi le paragraphe 10 suivant.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif à pinceau

Adhésif à vaporiser

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Gardez à l'esprit que les premiers intervenants doivent toujours être préférés aux institutionnels des solutions techniques pour contrôler l'exposition.

Voici les détails pour le contrôle de l'exposition individuelle.

Non requis pour une utilisation normale.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité. (rif. EN166)

Protection de la peau:

Pas indispensable pour usage normal pour les vêtements de travail portent une utilisation prolongée avec des manches longues et chaussures de sécurité à usage professionnel et de catégorie II (rif. Dir. 89/868/CEE et UNI EN 344). Laver à l'eau et du savon après avoir retiré les vêtements de protection.

Protection des mains:

Pas nécessaire pour usage normal pour l'utilisation prolongée des gants de protection (par exemple en caoutchouc butyle IIR, > 0,5 mm, le temps d'apparition de > = 480 min, ou de caoutchouc nitrile ou en néoprène ou en PVC) (Dir 89/686/CEE et UNI EN 374)

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

En l'absence de systèmes d'aspiration à s'assurer que les concentrations des vapeurs inférieures aux valeurs limites d'exposition (TLV-TWA, TLV STEL), la protection respiratoire est nécessaire, comme un masque avec filtre à cartouche (combinaison A2-P2) (rif. norme UNI EN 141). Dans les cas extrêmes, utiliser un appareil respiratoire approprié (rif. norme UNI EN 137 ou UNI EN 138)

Contrôles techniques appropriés

Aucun



Fiche de Données de Sécurité

Aquagum P/017

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés | valeur | Méthode : | Notations: |
|--|--|-----------|------------|
| Aspect et couleur: | Liquide blanc | -- | -- |
| Odeur: | Caractéristique | -- | -- |
| Seuil d'odeur : | N.A. | -- | -- |
| pH: | 8 ± 1 a 20°C | -- | -- |
| Point de fusion/ congélation: | environ 0 °C | -- | -- |
| Point d'ébullition: | environ 100 °C | -- | -- |
| Point éclair: | N.A. | -- | -- |
| Vitesse d'évaporation : | N.A. | -- | -- |
| Inflammation solides/gaz: | | -- | -- |
| Limite inférieure/ supérieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A. | -- | -- |
| Pression de vapeur: | | -- | -- |
| Densité des vapeurs: | > 1,0 (rif. air = 1,0) Kg/m ³ | -- | -- |
| Densité relative: | 1,10 ± 0,05 Kg/dm ³ | -- | -- |
| Hydrosolubilité: | Miscible | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile : | | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | | -- | -- |
| Température d'auto-allumage : | Non inflammables °C | -- | -- |
| Température de décomposition: | N.A. | -- | -- |
| Viscosité: | voir la fiche technique | -- | -- |
| Propriétés explosives: | | -- | -- |
| Propriétés comburantes: | N.A. | -- | -- |

9.2. Autres informations



Fiche de Données de Sécurité

Aquagum P/017

| Propriétés | valeur | Méthode : | Notations: |
|---|--------|-----------|------------|
| Miscibilité: | N.A. | -- | -- |
| Liposolubilité: | N.A. | -- | -- |
| Conductibilité: | N.A. | -- | -- |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A. | -- | -- |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
None
- 10.4. Conditions à éviter
Stable en conditions normales
Temperature superieurrres à 200°C.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :
N.A.
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
alcool benzylique - CAS: 100-51-6
LD50 (RABBIT) SKIN SINGLE DOSE: 2000 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Ne sont pas disponibles elements eco-toxicologiques sur la preparation telle quelle. On doit tenir compte de la eco-toxicité de chaque substance au but d'évaluer les effets sur le milieu.
Liste des autres substances contenues et pas-classifiées dangereuses pour le milieu :
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité
N.A.



Fiche de Données de Sécurité

Aquagum P/017

- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Nessun'altro effetto

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible.
La préparation à liquider et son emballage si pollué doivent être considérés déchet spécial. Envoyer chez installations d'écoulement autorisées par transporteurs autorisés. Ne peut être pas spécifié le code du déchet conforme au catalogue européen des déchets puisque il dépend de l'utilisateur. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Directive : 91/156/CEE, 94/62/CE, 2008/98/CE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
ADR/RID/ADN
IMDG Code
ICAO T.I./IATA

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
Restrictions liées au produit:
Restriction 40
Restrictions liées aux substances contenues:
Restriction 55
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV)
Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):
N.A.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance / du mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



Fiche de Données de Sécurité Aquagum P/017

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun,

Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Fiche da Données de Sécurité redigée selon Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) - Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

According to Reg.(UE) 2015/830